

# COMMUNE DE WIWERSHEIM

**Séance du 21 novembre 2022 à 20 h 00**

*Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire*

*Nombre de Conseillers élus : 15*

*Conseillers en fonction : 15*

*Conseillers présents : 12*

*Absents excusés : 3*

*Secrétaire de séance : Josiane KUHN*

*Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, BECK Muriel, BECMEUR François, BROCARD Véronique, CHRIST Philippe, DEPRESLES Arnaud, GROSSI Martine, ROHFRITSCH Gérard et SCHWEITZER Eric*

*Membres absents excusés : KOELL Anne, KOERIN Antoine et LETSCH Jonathan*

-----

## 1) Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

## 2) Prolongation de contrats de travail :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la prolongation de deux contrats de travail d'agents non-titulaires :

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, de prolonger l'emploi d'adjoint administratif principal à temps non-complet de Corinne KLEIN, en qualité de contractuel pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Ses attributions seront : secrétariat, courrier, urbanisme, gestion de la population, état civil, élections, aide à la gestion de la salle communale, classement, archivages,....

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35e.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prolonger l'emploi de l'adjoint technique à temps complet de Karapet ARAKELYAN, en qualité de contractuel pour un accroissement d'activité à compter du 19 décembre 2022.

Ses attributions consisteront aux travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts et voiries. La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

### 3) Décisions modificatives budgétaires

		INVESTISSEMENT					
DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE		MONTANT
10		10226	6 000,00	10	10226		38 000,00
21		2151	75 000,00	10	10222		23 000,00
204		20422	-10 000,00				
16		1641	-5 000,00				
23		2313	-5 000,00				
		TOTAL	61 000,00		TOTAL		61 000,00
		FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE		MONTANT
65		6574	800,00				
011		6232	-800,00				
		TOTAL	0		TOTAL		0

A l'unanimité les conseillers approuvent les décisions modificatives suivantes :

#### 4) Travaux d'aménagement de la placette de la rue du village

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les travaux d'aménagement de la placette rue du Village et les 2 impasses rattachées.

- Création d'emplacements de stationnement, plantation d'arbres et massifs, pose de pavés et enrobés.

Ces travaux seront réalisés par la Sté LINGENHELD et s'élèveront à 18 336,80 € HT.

L'installation d'un banc est également prévue sur cette place, ainsi que la pose de la borne de la voie de la 2<sup>ème</sup> DB, dite borne Leclerc.

#### 5) Travaux d'aménagement d'un parking et sécurisation de voiries RD30 et rue du village : modifications de marchés pour adaptation du CCAP

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la commission d'appel d'offres a examiné un projet de modification du marché des travaux d'aménagement du parking de la maison des associations et de la sécurisation des voiries portant sur la modification de la formule d'actualisation des prix figurant à l'article 3.05.04 dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

La modification de la formule d'actualisation modifiée des prix permettra de mieux tenir compte de l'évolution actuelle du coût des matières premières, des fournitures et de l'énergie.

Après délibération, sur la base de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal approuve cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**6) Projet de remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LED :**

Ce point n'a pas été examiné faute d'éléments. Il sera délibéré à la prochaine séance du conseil municipal le 15 décembre 2022.

**7) Décoration du village : subvention à l'Association Wiwaces :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la section « comité des fêtes » de l'association Wiwaces a réalisé de nombreux « sujets » de Noël afin de décorer le village (voiries, places, bâtiments communaux) pour les fêtes et le marché de Noël. Il propose d'accorder une subvention de 800 euros à l'association Wiwaces pour la fourniture du matériel. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

**8) Intervention de Laurent KRIEGER, Conseiller d'Alsace :**

Le nouveau conseiller d'Alsace, Laurent KRIEGER, est venu à la rencontre des élus de Wiwersheim pour se présenter et lister les compétences de la CEA, née de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il a informé les conseillers municipaux des différentes aides pouvant être allouées aux communes pour certains projets d'investissement, de 2023 à 2026.

**Divers :**

La fête des aînés du village est prévue le dimanche 22 janvier 2023 à partir de 11H30. Le maire demande aux conseillers de prendre note de cette date afin d'être présents et de participer à la préparation de cette journée festive la veille.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le maire



Roland MICHEL

La secrétaire de séance



Josiane KUHN